



NAO 2024

L'ENGAGEMENT DE L'UNSA A PAYÉ !

L'ENTREPRISE VIENT DE L'ANNONCER :
**L'ACCORD SALAIRES SERA
APPLIQUÉ EN TOTALITÉ (HORS PPV*)**

Explications

L'accord n'a pas
reçu les signatures
nécessaires pour
être validé.

Cependant, à la
suite du courrier de
l'UNSA-Ferroviaire
du 15 novembre,
l'intégralité des
mesures actées lors
de la réunion NAO
va donc être mise en
œuvre.



PARIS • 15 NOVEMBRE 2023

TABLE RONDE SUR LES SALAIRES

CARRIÈRE ET POUVOIR D'ACHAT

**L'UNSA SIGNE,
LES SALARIÉS SNCF
OBTIENNENT !**



L'UNSA APPUIERA
DE TOUT SON POIDS
POUR QUE SA SIGNATURE
PERMETTE L'APPLICATION
DE L'INTEGRALITE DE
L'ACCORD.

BON À SAVOIR



Pour que l'accord proposé
soit applicable, il doit recueillir
au moins 50 % de signatures
des organisations syndicales
représentatives. Si tel n'est pas
le cas, la direction décidera seule
d'appliquer ou d'annuler tout ou
partie de ces propositions.

Réunie en bureau fédéral
le mercredi 15 novembre,
l'UNSA a décidé de signer
les propositions salariales de
la direction, obtenues après
négociations. **Décryptage.**





Union Nationale des Syndicats Autonomes

SNCF
Monsieur Philippe BRU
Directeur des Ressources Humaines Groupe
2 place aux Étoiles - CS 70001
93633 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Paris, le 15 novembre 2023

Nos Réf. : 20231114 N°128

Objet : Signature de l'accord salarial

Monsieur le Directeur,

Le bureau fédéral de l'UNSA-Ferroviaire réuni le 15 novembre 2023 a décidé de signer l'accord sur les mesures salariales - NAO 2024.

Vous connaissez l'engagement sans faille de notre fédération dans la pratique contractuelle, et c'est donc une responsabilité pour nous d'acter les propositions concrètes qui sont faites aux salariés du groupe public ferroviaire SNCF.

Nous vous demandons donc de prendre également vos responsabilités en donnant toute sa valeur à notre signature en appliquant l'intégralité des mesures, même si notre seule organisation en était signalaire.

Nous serons particulièrement attentifs aux engagements pris en 2024 sur les chantiers qui seront ouverts à la négociation, et que l'UNSA-Ferroviaire porte, et particulièrement ceux liés aux progressions et à la reconnaissance salariale de l'encadrement, aux compensations des allongements de carrières et au retour des métiers dans le sens donné au travail.

L'UNSA-Ferroviaire a combattu le projet Maintenir Demain et vous demande de ne pas pénaliser de nouveau les salariés impactés par cette réorganisation. Ainsi, les REq doivent percevoir la majoration de l'indemnité fixe mensuelle de management & encadrement et les DOP et DPS doivent la percevoir sans délai.

Notre signature s'accompagne également d'une demande d'ouverture de négociation anticipée en 2024 au cours du premier semestre.

Nous vous remercions de bien vouloir nous apporter une réponse écrite dans les plus brefs délais sur les points soulevés.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Didier MATHIS
Secrétaire Général

UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

federation@unsa-ferroviaire.org



L'UNSA signataire

Après consultation de son instance décisionnaire, l'UNSA-Ferroviaire a décidé de signer cet accord, dans l'intérêt des salariés et de leur pouvoir d'achat. Ce dernier permet d'acter des avancées, même si les cheminots sont en droit d'attendre encore davantage.

L'UNSA revendique l'ouverture de négociations anticipées en 2024

Dans son courrier adressé à la DRH Groupe, l'UNSA a mis la pression sur la direction de l'entreprise afin que sa seule signature permette l'application de toutes les mesures. Elle revendique également l'ouverture de négociations anticipées en 2024 au cours du premier semestre.

L'UNSA, LE SYNDICAT QUI DÉFEND VOTRE POUVOIR D'ACHAT !

Prime de partage de la valeur (PPV)

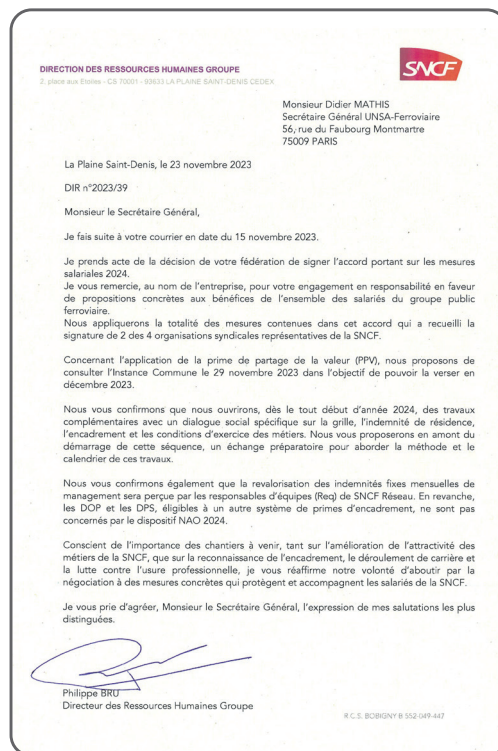
Prime de partage de la valeur (PPV) de 400 € versée en décembre 2023.

L'accord n'ayant pas été signé par plus de 50 % des OS, la direction ne peut verser la PPV (400 €) sans consultation de l'Instance commune. Le sujet sera présenté à l'instance commune lors de la plénière des 29 et 30 novembre 2023.

L'UNSA appuiera de tout son poids pour que la PPV soit versée à tous les salariés, en décembre 2023.

Dernière minute

L'entreprise nous confirme par son courrier en date du 23 novembre 2023, l'application des mesures NAO 2024.



UNSA-FERROVIAIRE

© UNSA-Ferroviaire 2023
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
federation@unsa-ferroviaire.org • www.unsa-ferroviaire.org
Crédits photo Freepik & Flaticon
Ne pas jeter sur la voie publique